

Les élèves d'origine étrangère : le poids des difficultés sociales

21 août 2007



Les résultats

A l'entrée en 6ème, les résultats obtenus aux évaluations nationales par les élèves dont les deux parents sont immigrés ou étrangers [1] se situent près de dix points au-dessous de la moyenne nationale.

Niveau scolaire en 6e selon l'origine

Unité : score sur 100

	Français	Maths
Elèves de nationalité française	67,9	65,3
Elèves de nationalité étrangère	57,6	54,6
Ensemble	67,3	64,5
Elèves de parents français de naissance	68,3	65,8
Elèves dont la mère seule est immigrée	68,1	65,5
Elèves dont le père seul est immigré	65,9	62,4
Elèves dont les deux parents sont immigrés	58,6	54,9

Source : min. Educ. nation. - panel 1995 et éval. nation. à l'entrée en 6ème - © Observatoire des inégalités

Sept ans après leur 6ème, les enfants d'immigrés sont plus souvent sortis du système éducatif que les autres jeunes. Ils sont moins nombreux dans l'enseignement général mais ils préparent plus souvent un bac technologique ou professionnel. Ils ont moins recours à l'apprentissage.

7 ans plus tard, les élèves de 6ème sont...

Unité : en %

	Familles non immigrées	Familles mixtes	Familles immigrées
Lycéens généraux	39,7	48,3	27,2
Lycéens technologiques	18,0	16,7	20,1
Lycéens professionnels	24,6	21,9	35,0
Apprentis	8,7	5,3	5,8
Sortis de formation initiale	9,0	7,8	12,0
TOTAL	100	100	100

Source : ministère de l'Education nationale - Enquête jeunes 2002 - © Observatoire des inégalités

Pour lire l'étude sur la [Perception du système éducatif et projet d'avenir des enfants d'immigrés](#), Caille J-P., Education et formations n°74, avril 2007

Ces disparités se retrouvent dans le taux de réussite au baccalauréat : tandis que 63,7 % des élèves de nationalité française l'obtiennent, la proportion tombe à 46,9 % pour les élèves étrangers, et cet écart s'accroît encore pour les séries générales.

Lecture : sur 100 élèves entrés en 6ème en 1989, 62,3 ont obtenu un baccalauréat à la fin des années quatre-vingt-dix (quel que soit le temps mis pour l'obtenir), 63,7 % des élèves français et 46,9 % des élèves étrangers.

Source : Education nationale - Panel 1989 public et privé - © Observatoire des inégalités

GRAPHIQUE

Obtention du Baccalauréat Sur 100 élèves entrés en 6ème en 1989 (public + privé)

	Obtiennent le bac	Dont le bac général
Elèves de nationalité française	63,7	38,0
Elèves de nationalité étrangère	46,9	19,7
Ensemble	62,3	36,4

Lecture : sur 100 élèves entrés en 6ème en 1989, 62,3 ont obtenu un baccalauréat à la fin des années quatre-vingt-dix (quel que soit le temps mis pour l'obtenir), 63,7 % des élèves français et 46,9 % des élèves étrangers.

Source : Education nationale - Panel 1989 public et privé - © Observatoire des inégalités

Les explications

Comment expliquer les écarts de niveaux entre enfants de parents nés en France et les autres, étrangers ou immigrés ? Selon le ministère de l'Éducation, la persistance de ces handicaps scolaires est étroitement liée à la catégorie socioprofessionnelle des parents : en 2001, au collège, 71 % de ces collégiens sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs, ce qui n'est le cas que de 39 % des collégiens français. Quant aux élèves étrangers nés hors de France, leur scolarité est encore beaucoup plus perturbée et fréquemment marquée par l'échec, en raison notamment des difficultés d'adaptation à la langue, à la culture de l'école, et à leurs conditions de vie. Ainsi, les deux tiers appartiennent à des familles de quatre enfants et plus, contre 16 % des élèves de parents français. Si l'on fait abstraction de ces différents facteurs, les enfants d'immigrés ont les mêmes chances de préparer un bac général d'après le ministère de l'Éducation nationale.

Conclusion : Le système scolaire ne serait donc pas discriminant vis-à-vis des populations étrangères ou immigrées, contrairement au marché de

l'emploi. A l'école, ces enfants sont victimes des mêmes inégalités que les autres enfants des catégories populaires.

Photo / © Drivepix - Fotolia.com

[1] Un immigré est une personne vivant en France, née étrangère hors de France, mais qui peut être de nationalité française. Un étranger est une personne qui n'a pas la nationalité française (elle peut être née en France).

Emplacement :

[Accueil](#) > [Thèmes](#) > [Français et étrangers](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Les-eleves-d-origine-etrangere-le-poids-des-difficultes-sociales>